

- VILLE DE FRESNES -

CONSEIL MUNICIPAL

---

**Séance du 16 novembre 2023**

---

**PROCÈS-VERBAL**

---

L'an deux mille vingt-trois, le 16 novembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni en mairie, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.ères municipaux.ales en exercice est de 35.

**Étaient présent.es :**

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Christian Caristan, Mme Marie Leclerc-Bruant, Mme Annette Perthuis (jusqu'au point 5), M. Josselin Aubry (sauf point 11), Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé (sauf points 1 à 6), Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, - adjoint.es, M. Michel Souillac, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Estelle Leyssenne, Mme Johana Greco, M. Richard Doms, M. Philippe Vafiadès (sauf points 19 et 20), M. Antoine Madelin et M. Christophe Carlier - conseiller.ères.

**Étaient représenté.es :**

M. Kaddour Métir représenté par Mme Elsa Solvignon  
Mme Annette Perthuis représentée par Mme Cécilia Vala (à partir du point 6)  
M. Benoît Legoëdec représenté par M. Christian Caristan  
Mme Emilie Legros représentée par Mme la Maire  
M. Julien Baillergeau représenté par M. Régis Oberhauser  
M. Stéphane Lamart représenté par Mme Rachida Sadane  
Mme Muriel Ethève représentée par M. Philippe Vafiadès (sauf points 19 et 20)

**Étaient absent.es :**

M. Josselin Aubry (point 11)  
M. Mamadou Dramé (points 1 à 6)  
Mme Muriel Ethève (points 19 et 20)  
M. Philippe Vafiadès (points 19 et 20)  
Mme Jessie Claude  
M. Jean-Jacques Um  
M. Cyril Gallon

---

Monsieur Olivier Guillotin est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

## ORDRE DU JOUR

### **1- Approbation du procès-verbal de la séance du 19 octobre 2023**

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, a approuvé le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 19 octobre 2023.

### **2- Approbation du contrat de cession du droit d'exploitation des spectacles de la compagnie Choc Trio et de la convention de partenariat entre la Ville de Fresnes, la compagnie Choc Trio et l'Office artistique de la Région Nouvelle-Aquitaine (OARA)**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Annette Perthuis, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, approuvé le contrat de cession proposé par la Compagnie Choc Trio sise 2, rue de Moselle à Lusignan (Vienne) ainsi que la convention de partenariat entre la Ville de Fresnes, la Compagnie Choc Trio et l'Office Artistique de la Région Nouvelle-Aquitaine (OARA).

### **3- Approbation d'un partenariat entre les Théâtrales Charles Dullin et la ville et habilitation donnée à Madame la Maire pour signer les conventions de partenariat**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Annette Perthuis, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, approuvé les nouvelles modalités de partenariat entre la Ville et les Théâtrales Charles Dullin.

### **4- Modification de la composition de la commission "Vivre ensemble"**

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, par **26 voix pour** – Mme Marie Chavanon, M. Christian Caristan, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir (représenté), Mme Annette Perthuis (représentée), M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, Mme Claire Lefebvre (représentée), Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec (représenté), M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros (représentée), Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart (représenté) et Mme Johana Greco – **5 abstentions** – M. Richard Doms, Mme Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès, M. Antoine Madelin et M. Christophe Carlier, désigné Mme Johana Greco pour siéger au sein de la commission « Vivre ensemble ».

### **5- Modification de la délibération n° 2020-63 portant désignation des représentant.es au sein des conseils d'établissements scolaires maternels et élémentaires de Fresnes**

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, par **26 voix pour** – Mme Marie Chavanon, M. Christian Caristan, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir (représenté), Mme Annette Perthuis (représentée), M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, Mme Claire Lefebvre (représentée), Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec (représenté), M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros (représentée), Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart (représenté) et Mme Johana Greco – **5 abstentions** – M. Richard Doms, Mme Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès, M. Antoine Madelin et M. Christophe Carlier, désigné Madame Johana Greco en qualité de représentante suppléante au sein du conseil d'école de l'école élémentaire Barbara.

## **6- Remplacement d'un membre de la Commission d'appel d'offres**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Lecomte, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, par **26 voix pour** – Mme Marie Chavanon, M. Christian Caristan, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir (représenté), Mme Annette Perthuis (représentée), M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, Mme Claire Lefebvre (représentée), Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec (représenté), M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros (représentée), Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart (représenté) et Mme Johana Greco – **5 abstentions** – M. Richard Domsps, Mme Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès, M. Antoine Madelin et M. Christophe Carlier, désigné Madame Rachida Sadane membre titulaire de la commission d'appels d'offres.

*Arrivée de Monsieur Mamadou Dramé.*

## **7- Budget – Décision modificative n° 1**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Lecomte, rapporteur,

Monsieur Carlier convient que le projet de décision modificative n° 1 est très limité, puisqu'il représente un volume budgétaire cumulé entre les deux sections (fonctionnement / investissement) inférieur à 200 000 €, soit moins d'un point de fiscalité pour la Ville de Fresnes pour 2023.

Il regrette néanmoins, comme cela avait été le cas pour la décision modificative pour 2022, que ce projet soit marqué par une réduction de 300 000 € des crédits affectés aux dépenses d'équipements, représentant 5% des crédits d'investissement. Il rappelle ses précédentes interventions dans le cadre des étapes budgétaires de l'exercice en cours, portant sur l'effort d'investissement de la Ville, qui est trois fois inférieur à celui des communes comparables.

Madame la Maire répond qu'elle partage ce regret mais précise que des crédits destinés à des opérations décalées sur 2024 ont été réaffectés sur d'autres opérations pouvant être réalisés plus tôt. Aussi, la Ville pourra-t-elle investir de manière importante d'ici la fin de l'année. Elle ajoute que la Ville lance un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour pouvoir élaborer les projets plus rapidement, et rappelle que le recrutement dans la filière technique est difficile pour les collectivités locales. Elle rappelle par ailleurs que la Ville investit beaucoup dans ses bâtiments.

Monsieur Madelin déplore que le CCAS ait dégagé un excédent l'an dernier, ce qui signifie qu'il n'a pas aidé autant de Fresnois.es qu'il l'aurait souhaité. Il regrette également le report des travaux d'accessibilité à l'école Jean Monnet et à la Cuisine centrale, ce qui aurait permis de compenser en partie le déficit d'investissement de la Ville dans ses équipements.

Madame la Maire répond qu'une grande partie des aides versées par le CCAS dépendent du résultat des enquêtes sociales menées par l'Espace départemental des solidarités et rappelle que le Conseil départemental manque de personnel dans les EDS.

Monsieur Madelin relève que l'excédent du CCAS est antérieur à la pénurie nationale de main-d'œuvre dans les métiers du social. Par ailleurs, il ajoute que le CCAS pourrait créer de nouvelles aides pour se passer de cette étape.

Monsieur Lecomte revient sur la notion de dépense d'équipement brute par rapport à la population. Selon l'indice en vigueur, Fresnes est à 201, la moyenne de la strate étant de 317. Aussi, le rapport n'est pas de 1 à 3, mais de 2 à 3. Par ailleurs, il indique que la Ville a lancé un marché « tous corps d'état » en vue d'avoir des prestataires permettant de compenser le manque de personnel et de réaliser les travaux plus rapidement.

Monsieur Carlier convient que les chiffres fluctuent tous les ans, mais constate que, quel que soit l'écart, le ratio de la Ville est inférieur à la moyenne depuis plusieurs années. Il juge cette situation inquiétante en ce qu'elle semble montrer un déficit d'investissement.

Madame la Maire répond que, dans un raisonnement de cet ordre, il est nécessaire d'indiquer la nature des investissements réalisés, car une démolition / reconstruction coûte plus cher qu'une rénovation. Or, la Ville de Fresnes a fait le choix de la réhabilitation des bâtiments, comme cela a été fait pour le gymnase Périquoi, ou le projet en cours pour le groupe scolaire Pasteur Roux Blancs-Bouleaux. Aussi, il est nécessaire de ne pas se baser uniquement sur le ratio mais également de l'expliquer.

Monsieur Madelin revient sur les dépenses du CCAS, et, en particulier sur le banquet des seniors. Il estime qu'il ne s'agit pas d'une dépense qui n'a pas pu être réalisée, mais d'un choix de la municipalité.

Madame la Maire répond que la politique sociale de la Ville ne se résume pas aux actions du CCAS. Elle rappelle que l'adoption du taux de participation individualisé, à laquelle Monsieur Madelin s'est opposé, en est aussi une part importante car il s'agit d'adapter ces tarifs aux revenus des Fresnois.es. Aussi, les budgets cumulés du CCAS et de la Ville de Fresnes ne traduisent pas une diminution de l'action sociale. Elle ajoute qu'un prochain point de la séance de ce jour est consacré au vote d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents municipaux.

Monsieur Madelin conteste s'être opposé à l'instauration du taux de participation individualisé. Il indique que lui et son groupe se sont abstenus sur ce sujet en raison de ses insuffisances, mais qu'il ne s'agit pas à ses yeux d'une politique négative.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, par **27 voix pour** – Mme Marie Chavanon, M. Christian Caristan, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir (représenté), Mme Annette Perthuis (représentée), M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, Mme Claire Lefebvre (représentée), Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec (représenté), M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros (représentée), Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart (représenté) et Mme Johana Greco – **5 voix contre** – M. Richard Domsps, Mme Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès, M. Antoine Madelin et M. Christophe Carlier, approuvé la décision modificative n°1 pour l'exercice 2023 :

### Section de fonctionnement

#### DEPENSES

Chapitre	Libellé	Budget primitif	Propositions nouvelles	Vote
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 660 080,00	181 000,00	181 000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL, FRAIS ASSIMILES	27 867 520,00	0,00	0,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	200 000,00	0,00	0,00
65	CHARGES DE GESTION COURANTE	10 360 650,00	-500 000,00	- 500 000,00
66	CHARGES FINANCIERES	610 000,00	0,00	0,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	253 370,00	0,00	0,00
68	DOTATIONS PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	285 300,00	0,00	0,00
022	DEPENSES IMPREVUES	96,34	0,00	0,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 707 400,00	373 500,00	373 500,00
042	OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 646 300,00	101 300,00	101 300,00
	<b>TOTAL</b>	<b>52 590 716,34</b>	<b>155 800,00</b>	<b>155 800,00</b>

#### RECETTES

Chapitre	Libellé	Budget primitif	Propositions nouvelles	Vote

013	ATTENUATIONS DE CHARGES	370 000,00	0,00	0,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DOMAINE ET VENTES DIV.	3 563 540,00	- 170 000,00	- 170 000,00
73	IMPOTS ET TAXES	36 869 190,00	314 600,00	314 600,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	6 973 500,00	11 200,00	11 200,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	608 440,00	0,00	0,00
76	PRODUITS FINANCIERS	50,00	0,00	0,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 800,00	0,00	0,00
042	OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 100,00	0,00	0,00
002	RESULTAT REPORTE	4 201 096,34	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>52 590 716,34</b>	<b>155 800,00</b>	<b>155 800,00</b>

### Section d'investissement

#### DEPENSES

Chapitre	Libellé	Budget primitif	Propositions nouvelles	Vote
20	IMMOBILISATION INCORPORELLES	649 447,96	- 9 000,00	- 9 000,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 385 000,00	0,00	0,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 820 032,55	-91 500,00	- 91 500,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	618 389,01	- 204 800,00	- 204 800,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	5 000,00	0,00	0,00
020	DEPENSES IMPREVUES	3 107 000,00	- 20 000,00	- 20 000,00
040	OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 100,00	0,00	0,00
001	SOLDE D'EXECUTION REPORTE	959 577,71	0,00	0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>13 546 547,23</b>	<b>- 325 300,00</b>	<b>- 325 300,00</b>

#### RECETTES

Chapitre	Libellé	Budget primitif	Propositions nouvelles	Vote
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 440 572,14	- 150 100,00	- 150 100,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 500 000,00	- 650 000,00	- 650 000,00

23	IMMOBILISATIONS EN COURS	200 000,00	0,00	0,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 268 000,00	0,00	0,00
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	3 070 703,69	0,00	0,00
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENT RECUS	3 000,00	0,00	0,00
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	524 000,00	0,00	0,00
45	OPERATIONS POUR COMPTES DE TIERS	186 571,40	0,00	0,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 707 400,00	373 500,00	373 500,00
040	OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 646 300,00	101 300,00	101 300,00
	<b>TOTAL</b>	<b>13 546 547,23</b>	<b>- 325 300,00</b>	<b>- 325 300,00</b>

## **8- Budget – Amortissement exceptionnel pour apurement du compte 169**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Lecomte, rapporteur,

Monsieur Domps demande si cette opération va avoir pour effet de baisser l'excédent du compte administratif de l'exercice.

Monsieur Lecomte répond que les recettes d'investissement seront augmentées d'autant et que l'opération sera neutre.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, par **28 voix pour** – Mme Marie Chavanon, M. Christian Caristan, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir (représenté), Mme Annette Perthuis (représentée), M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, Mme Claire Lefebvre (représentée), Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec (représenté), M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros (représentée), Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart (représenté), Mme Johana Greco et M. Richard Domps – **4 abstentions** – Mme Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès, M. Antoine Madelin et M. Christophe Carlier, décidé de procéder à l'amortissement exceptionnel en une seule fois d'un montant de 383 062,39 € en vue de l'apurement du compte 169 et de procéder à l'apurement du compte 169 par la reprise des amortissements antérieurement constitués pour la somme de 173 308,65 € par opérations d'ordre non budgétaire (articles 28031, 1068 et 169).

## **9- Modification de la délibération n°2022-83 en date du 20 octobre 2022 relative à l'approbation des tarifs des redevances d'occupation du domaine public**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Olivier Guillotin, rapporteur,

Monsieur Domps exprime son accord sur le fait de diminuer le montant de la redevance d'occupation mais indique ne pas comprendre pourquoi le tarif est identique quelle que soit la taille du stand.

Monsieur Guillotin répond que les commerçants ont souvent des emplacements dont le nombre de mètres linéaires n'est pas rond, si bien que dans le cadre des redevances actuelles, ils payent des montants ne correspondant pas aux mètres linéaires réellement occupés. Par ailleurs, l'intérêt du forfait proposé est de couvrir toute la durée de l'événement. Pour la Ville, l'objectif est d'attirer des commerçants qui, plutôt que de se positionner sur d'autres villes préféreront venir sur une ou deux journées à Fresnes.

Monsieur Domps revient sur sa question initiale, portant sur un prix identique pour des emplacements de taille différente.

Monsieur Guillotin répond que la Ville rencontre des difficultés à attirer des commerçants. C'est pourquoi il est proposé un tarif unique, étant entendu que les stands sont globalement identiques d'un commerçant à l'autre en termes de longueur. Il rappelle que c'est une pratique courante dans les villes alentour.

Monsieur Madelin estime que le marché de Noël n'est pas suffisamment attractif, notamment pour ce qui est de la qualité des produits proposés et que cette question va bien au-delà de la question de la redevance. Il exprime son attachement au fait que soient proposés des produits accessibles à tous, mais regrette que le marché de Noël ait eu tendance ces dernières années à se réduire, à la fois en taille et en qualité. Il trouve dommage, en particulier, que l'idée d'une patinoire écologique ait été abandonnée l'année passée.

Madame Solvignon revient sur ce dernier point, en rappelant le contexte de crise énergétique dans lequel cette décision a été prise, à un moment où beaucoup de Fresnois.es pouvaient rencontrer des difficultés économiques. Elle entend l'opinion exprimée par Monsieur Madelin mais juge, pour sa part, que des produits de qualité ont été proposés pour le marché de Noël 2022. Elles espèrent qu'il appréciera les produits et animations proposés en 2023.

Monsieur Madelin répond que le nombre de stands ne cesse de diminuer de même que leur durée d'installation.

Madame Solvignon rappelle que le marché de Noël 2022 a été marqué par un contexte peu favorable de grand froid mais également par la concomitance de la coupe du monde de football.

Monsieur Guillotin ajoute que le tarif proposé vient de remarques faites par les commerçants eux-mêmes. Par ailleurs, il rappelle le renforcement récent du service commerce.

Monsieur Madelin estime que le tarif proposé n'est pas suffisant pour renforcer l'attractivité du marché de Noël et qu'il est nécessaire de réfléchir notamment aux animations proposées. Il s'interroge sur le lien entre l'abandon de la patinoire écologique et la crise énergétique. Il ajoute que c'est le sens du service public que de proposer des animations de qualité à faible coût, voire gratuites, en particulier dans un contexte de difficultés économiques pour les habitants.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, modifié la délibération n°2022-83 en date du 20 octobre 2022 portant approbation des redevances d'occupation du domaine public comme suit :

TARIFS ÉVÉNEMENTS ET MANIFESTATIONS			
Intitulé du tarif	Unité de calcul	Périodicité	Montant 2023 modifié
Emplacement pour le marché de Noël	stand	Durée de l'évènement	40 €

#### **10- Avis sur le compte rendu annuel à la collectivité locale de la ZAC Cerisaie Sud pour l'exercice 2022**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marie Leclerc-Bruant, rapporteure,

Monsieur Doms demande une projection du bilan de cette ZAC par rapport au bilan prévisionnel.

Madame Leclerc-Bruant répond qu'il est, à ce stade, relativement similaire au bilan prévisionnel. En effet, la diminution de la constructibilité est rééquilibrée par le nombre de logements. Elle rappelle que la ZAC est actuellement en cours de reprogrammation et que la responsabilité financière de celle-ci incombe à l'aménageur, à savoir Valophis Habitat.

Monsieur Doms souhaiterait que lui soit communiqué un chiffre plus précis.

Madame Leclerc-Bruant précise que le bilan de cette ZAC est de 55 275 950 € HT en dépenses et de 55 065 138 € HT en recettes, soit un déficit à ce jour de 210 713 € HT.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, par **27 voix pour** – Mme Marie Chavanon, M. Christian Caristan, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir (représenté), Mme Annette Perthuis (représentée), M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, Mme Claire Lefebvre (représentée), Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec (représenté), M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros (représentée), Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart (représenté) et Mme Johana Greco – **5 abstentions** – M. Richard Doms, Mme Muriel Éthève

(représentée), M. Philippe Vafiadès, M. Antoine Madelin et M. Christophe Carlier, donné un avis favorable à l'approbation du compte rendu annuel à la collectivité locale de la Z.A.C Cerisaie Sud pour l'exercice 2022.

*Sortie de Monsieur Josselin Aubry.*

### **11- Mise à l'enquête publique préalable au déclassement d'une partie du Chemin de Montjean**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marie Leclerc-Bruant, rapporteure,

Le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, autorisé Madame la Maire à engager l'enquête publique préalable au déclassement partiel de la parcelle K 203 conformément aux dispositions des articles R.141-4 à R. 141-10 du code de la voirie routière.

### **12- Participation des familles dans le cadre des activités proposées par le Service Jeunesse – Application du taux de participation individualisé pour les séjours**

*Retour de Monsieur Josselin Aubry.*

Après avoir entendu l'exposé de Madame Isabelle Dutronc, rapporteure,

Monsieur Madelin rappelle la position du groupe « Mieux vivre à Fresnes » sur la question du taux participation individualisé et regrette que les familles soient trop rapidement considérées comme aisées, si bien qu'elles se voient rapidement appliquer le tarif maximum – lequel est à 60% du prix contre 50% dans la plupart des autres communes.

Toutefois, il ajoute que cette délibération comporte des éléments qui vont au-delà de ce seul aspect qu'il trouve positifs et indique qu'il votera en faveur de cette délibération.

Madame la Maire répond que Fresnes n'est pas la ville qui facture le plus cher ses activités.

Le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, décidé de :

- Fixer la participation demandée aux jeunes pour les activités culturelles organisées à l'extérieur du service jeunesse et nécessitant le recours à un prestataire de services à 20% du prix de l'activité.
- Maintenir les participations des jeunes aux activités proposées par le service municipal de la jeunesse comme suit :
  - la participation demandée pour les activités, autres que culturelles, organisées à l'extérieur du service et nécessitant le recours à un prestataire de services reste fixée à 30% du prix de l'activité.
  - Les sorties à la mer à la journée restent facturées 3€ afin de permettre à un grand nombre de jeunes de profiter du littoral. Seul le transport sera assuré, les frais annexes et notamment la restauration seront à la charge du participant.
- Appliquer la tarification suivante basée sur le taux de participation individualisé des familles :

<b>PARTICIPATIONS FAMILIALES POUR LES SÉJOURS PROPOSÉS PAR LE SERVICE JEUNESSE - APPLICATION D'UN POURCENTAGE SUR LE PRIX DU SÉJOUR</b>			
<b>Secteur</b>	<b>Activités</b>	<b>TPI du tarif min</b>	<b>TPI du tarif max</b>
<b>Jeunesse</b>	Séjour loisir éducatif (mer, montagne, étranger...)	10,80%	60,00%
	Séjour linguistique	10,80%	60,00%
	Séjour court de proximité (1 à 4 nuits à moins de 100 km)	10,80%	60,00%
	Séjour solidaire	10,80%	50,00%

### **13- Approbation de la convention relative à la campagne nationale de vaccination contre les infections papillomavirus humain dans les collèges avec la Caisse primaire d'assurance maladie du Val-de-Marne**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Brigitte Tironneau, rapporteure,

Monsieur Carlier constate que le nombre d'élèves inscrits est assez faible et souhaite qu'une action de communication soit menée en direction des publics visés.

Monsieur Oberhauser indique qu'il s'agit d'une population scolaire et que cela permet à l'État d'assurer une communication afin de convaincre les parents de faire vacciner leurs enfants. Il rappelle, ainsi que cela avait été constaté pendant l'épisode de pandémie de COVID-19, que la question de la vaccination est aujourd'hui un sujet et que beaucoup de personnes se mettent en retrait de ces campagnes.

Il ajoute que c'est le devoir de la Ville de convaincre les citoyen.nes de se tourner vers la vaccination. Enfin, il regrette que l'industrie pharmaceutique, par sa recherche exclusive du profit, favorise l'émergence de doutes de la population au sujet de la vaccination.

Monsieur Carlier répond que les laboratoires pharmaceutiques sont à la pointe de la recherche et développent les vaccins qui sont habilités par le Gouvernement.

Monsieur Oberhauser rappelle l'importance des subventions publiques pour la recherche et développement de ces laboratoires, les crédits d'impôts ayant été transformés en exonérations de cotisations patronales. Ainsi, la recherche est aujourd'hui essentiellement financée par des fonds publics.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, approuvé la convention relative à la campagne nationale de vaccination contre les infections papillomavirus humain dans les collèges avec la Caisse primaire d'assurance maladie du Val-de-Marne et la convention relative à la responsabilité conjointe du traitement des données à caractère personnel issues des formulaires d'autorisation parentale à la vaccination contre les infections à papillomavirus humains (HPV) et à d'autres vaccinations réalisées, dans le cadre des campagnes nationales de vaccination contre les HPV dans les collèges.

### **14- Mise en place de l'Indemnité forfaitaire complémentaire pour élections**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Lecomte, rapporteur,

Monsieur Doms demande quelles sont catégories d'agents concernées.

Madame la Maire répond que cette indemnité ne s'applique que pour les agents qui n'ont pas droit aux heures supplémentaires.

Monsieur Madelin souhaiterait que des sandwiches puissent être distribués pour le repas du midi, comme cela est déjà le cas pour le soir.

Madame la Maire répond que cette demande a déjà été formulée et qu'elle est prise en compte.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'unanimité, abrogé les délibérations n° 2001-14 du 22 février 2001 relative à l'actualisation du régime indemnitaire et n° 2003-78 du 27 mars 2003 relative à la refonte du régime indemnitaire décidé que l'Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Elections (IFCE) pourra être attribuée aux agents relevant des catégories suivantes :

<b>Grade</b>	<b>Fonctions ou directions de rattachement</b>
Attaché hors classe	- Direction générale
Attaché principal	- Direction générale - Direction des Affaires sociales - Direction des affaires générales - Direction SI et TIC
Attaché	- Direction générale - Direction de la communication - Direction de l'urbanisme - Direction des ressources humaines - Service des sports

Attaché territorial de conservation	- Direction des affaires juridiques
Rédacteur	- Direction des finances - Direction des ressources humaines - Direction de la communication
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	- Centre municipal de santé
Adjoint administratif territorial	- Direction de l'éducation
Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	- Direction des affaires générales - Direction générale
Adjoint administratif territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	- Direction des ressources humaines - Direction des affaires générales - Direction SI et TIC - Bibliothèque
Technicien	- Direction SI et TIC
Animateur	- Service des Sports
Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	- Service jeunesse
Adjoint territorial d'animation	- Direction de l'éducation
Agent de maitrise	- Direction du patrimoine - Direction cadre de vie - Direction des affaires générales
Agent de maitrise principal	- Direction du patrimoine
Cadre de santé	- Centre municipal de santé
Ingénieur	- Direction cadre de vie
Adjoint technique territorial	- Direction du patrimoine - Police municipale
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	- Direction du patrimoine - Direction cadre de vie
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	- Direction du patrimoine
Gardien-Brigadier	- Police municipale

## **15- Personnel communal – Création de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Lecomte, rapporteur,

Monsieur Pirolli regrette que le Gouvernement fasse reposer cet effort financier sur le budget des villes sans compensation, et qu'il ne s'inscrive pas dans la durée. Il souhaite une augmentation du point d'indice de 10%, ce qui représenterait une réelle augmentation par rapport au pouvoir d'achat perdu par les fonctionnaires depuis plusieurs années.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'**unanimité**, approuvé la mise en place d'une Prime de Pouvoir d'Achat Exceptionnelle (PPAE) forfaitaire au bénéfice des agents publics et des assistants maternels et assistants familiaux mentionnés à l'article L. 422-6 du code de l'action sociale et des familles de la commune.

## **16- Groupement de commandes avec le CCAS pour un marché de fourniture et de livraison de supports grand formats pour traceur et d'enveloppes à en-tête destinées aux services de la Ville et du CCAS**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christian Caristan, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, à l'**unanimité**, approuvé la convention constitutive du groupement de commandes entre la ville de Fresnes et le Centre communal d'action sociale pour la conclusion d'un marché portant sur la fourniture et la livraison de supports papiers grands formats pour traceur, et d'enveloppes à en-tête et désigné la Commune comme coordonnatrice du groupement de commandes.

**17- Décisions prises par Madame la Maire en vertu de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal**

Numéro	Date	Objet	Co-contractant	Montant
2023-214	26 septembre 2023	Approbation de la convention au titre du fonds d'intervention régional avec l'Agence Régionale de Santé relative à la consultation anti-tabac du Centre municipal de santé (du 1 <sup>er</sup> /03/023 au 31/12/2023).	Agence Régionale de Santé	Subvention de 9 500 € TTC
2023-215	26 septembre 2023	Approbation de la convention d'occupation du domaine public avec Monsieur Stéphane DALLAU pour la Fête des marionnettes (les 7/10 et 8/10 2023).	La Fête des marionnettes	142 € TTC
2023-216	2 octobre 2023	Passation d'une convention avec l'association Nos essentiels pour la mise à disposition du dojo du gymnase de la Paix (du 8/10/2023 au 7/07/2024).	Association Nos essentiels	x
2023-217	2 octobre 2023	Approbation de l'avenant à la convention d'occupation des locaux du relais petite enfance par l'association Un enfant dans la ville (avenant de prolongation pour les mois de septembre à novembre 2023).	Association Un enfant dans la ville	x
2023-218	2 octobre 2023	Approbation de la convention d'occupation des locaux du relais petite enfance par l'association Nos essentiels (organisation d'ateliers de soutien à la parentalité les 30/09, 28/10, 4/11, 2/12 et 16/12/2023).	Association Nos essentiels	x
2023-219	3 octobre 2023	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 10, rue du Docteur Emile Roux - lot A.	x	x
2023-220	3 octobre 2023	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 10, rue du Docteur Emile Roux - lot B.	x	x
2023-221	3 octobre 2023	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 1, rue Moulinot.	x	x
2023-222	3 octobre 2023	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 7, rue du Professeur Einstein.	x	x
2023-223	3 octobre 2023	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et une cave sis 8, place Pierre et Marie Curie.	x	x
2023-224	3 octobre 2023	Marché n° 22026 passé avec la société Norba Ile-de-France Nord relatif aux travaux d'aménagement de la performance énergétique du bâtiment du centre technique municipal de la ville de Fresnes – Renonciation à l'application de pénalités retard (difficultés d'approvisionnement).	Société NORBA	Pénalités de retard auxquelles il est renoncé : 26 760,50 € HT
2023-225	3 octobre 2023	Approbation de la convention pour la réalisation d'ateliers de pratique artistique en milieu scolaire (les 6, 7, 9, 10 et 13/11/2023).	Compagnie Attends	1 969 € TTC
2023-226	3 octobre 2023	Approbation de la mise à disposition du théâtre de la Grange Dîmière au profit de l'AAS football (7/10/2023).	AAS Football	160 € TTC
2023-227	6 octobre 2023	Approbation d'une convention de résidence avec la compagnie Crèvecoeur théâtre au théâtre de la Grange Dîmière (11/10/2023 puis du 29/04 au 15/05/2024 et du 9/09 au 25/09/2024).	Compagnie Crèvecoeur	x

2023-228	9 octobre 2023	Mise à disposition du théâtre de la Grange Dîmière au profit du conservatoire Jean-Jacques Werner (13 octobre 2023).	Conservatoire Jean-Jacques Werner	x
2023-229	10 octobre 2023	Approbation du contrat de prestation pour la conférence « La révolte des filles perdues » suivie d'une vente de livres (bibliothèque municipale – le 25/11/2023).	Librairie l'Infinie Comédie	Dépenses : 36 € TTC  Redevance d'occupation : 30 €
2023-230	13 octobre 2023	Approbation de la convention d'objectifs et de financement avec la CAF du Val-de-Marne relative au bonus « CTG » et au financement supplémentaire pour la mission de « guichet unique » (du 01/01/2023 au 31/12/2027).	Caisse d'allocations familiales	Recettes : 18 254,50 €
2023-231	16 octobre 2023	Approbation du contrat avec la société Fujifilm pour la maintenance tous risques du mammographe Amulet Innovalty et consoles AWS et diagnostic (durée de 2 ans).	Société FUJIFILM	Dépense annuelle de 16 208,40 € TTC
2023-232	17 octobre 2023	Approbation de la convention de mise en place d'un apéro-philos dans l'espace bar de la Grange Dîmière (1 <sup>er</sup> /02/2024).	SARL Les Petites Lumières	300 € TTC
2023-233	18 octobre 2023	Approbation du contrat de cession de la Compagnie ATTENDS pour six représentations du spectacle "TITI TOMBE, TITI TOMBE PAS" (29/11 et 30/11/2023, 1 <sup>er</sup> /12 et 2/12/2023).	Compagnie Attends	8 671,20 € TTC
2023-234	20 octobre 2023	Approbation du contrat relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi du marché d'exploitation des installations thermiques collectives (durée de 12 mois).	Société SERMET	19 200 € HT
2023-235	20 octobre 2023	Approbation de la convention pluriannuelle au titre du fonds d'intervention régional avec l'Agence Régionale de Santé relative à la participation financière pour la campagne de vaccination contre les infections HPV à destination des collégiens de cinquième (années 2023, 2024 et 2025).	Agence Régionale de Santé	37 428 € TTC
2023-236	23 octobre 2023	Mise à disposition du théâtre de la Grange Dîmière au profit du conservatoire Jean-Jacques Werner (10/12/2023)	Conservatoire Jean-Jacques Werner	x
2023-237	23 octobre 2023	Mise à disposition du théâtre de la Grange Dîmière au profit du conservatoire Jean-Jacques Werner (16/12/2023).	Conservatoire Jean-Jacques Werner	x
2023-238	23 octobre 2023	Approbation du contrat avec la société Festilight pour la location de décorations de Noël de la ville de Fresnes.	Société Festilight	7 023,60 € TTC
2023-239	24 octobre 2023	Renonciation au droit de préemption urbain sur un terrain non bâti (parcelle n° 159) sis 30, rue de Verdun.	x	x
2023-240	24 octobre 2023	Renonciation au droit de préemption urbain sur un terrain non bâti (parcelle n° 160) sis 30, rue de Verdun.	x	x
2023-241	24 octobre 2023	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 6, allée Gervaise.	x	x
2023-242	24 octobre 2023	Approbation du contrat passé avec la société BLACHERE ILLUMINATION SAS pour la location de décorations de Noël de la ville de Fresnes.	Société BLACHERE ILLUMINATION	7 961,62 € TTC

2023-243	26 octobre 2023	Approbation du contrat de prestation pour la conférence « Une histoire de la bicyclette utilitaire, du XIXème siècle à nos jours » (bibliothèque municipale – le 18/11/2023).	Monsieur Frédéric HERAN	500 € HT
----------	-----------------	---	-------------------------	----------

**18- Marchés publics signés par Madame la Maire en vertu de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal**

<b>MARCHÉS PUBLICS</b>	
N° Marché - Titulaire	<b>23017-IDEX</b>
Intitulé	Maintenance préventive et corrective des systèmes d'alarmes anti-intrusion et de vidéosurveillance des bâtiments de la ville de Fresnes.
Durée initiale et reconduction	Le marché prendra effet à compter de la date de réception de sa notification pour une durée d'un an, renouvelable trois fois par tacite reconduction.
Montant du marché	40 000 € HT par an
<b>ACTE MODIFICATIF</b>	
N° Marché - Titulaires	<b>23019- LOT 1 avec la société ENVIRONNEMENT SERVICES CONSTRUCTION SAS</b>
N° et Intitulé du marché	Marché de travaux pour la réalisation des travaux de création d'un escalier et d'un ascenseur à la crèche de la Peupleraie.
Objet de l'acte modificatif n° 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ajout dans le périmètre des prestations de la société ENVIRONNEMENT SERVICES CONSTRUCTION, de la réalisation d'une douche et d'un rafraîchissement dans l'espace toilette ;</li> <li>- Modification du montant initial du marché n°23019 (lot 1 – Tous Corps d'État).</li> </ul>
Montant	Augmentation du montant du marché de 13 408 € H.T. soit une augmentation de 12,5%.
<b>MARCHÉ DE MOINS DE 40 000 Euros H.T.</b>	
N° Marché - Titulaires	<b>18083- avec la société HENCO</b>
N° et Intitulé du marché	Marché d'entretien pour le maintien en bon état de fonctionnement et la conservation des matériels de cuisines municipales.
Objet de l'acte modificatif n° 1	Prolongation de la durée initiale du marché n°18083 de 2 mois supplémentaires, soit jusqu'au 9/02/2024.
Montant	/

FC 2023-35	05/10/2023	Achat de 4 boîtes à livres, type armoire extérieure (budget participatif)	RECYCLIVRE	9 165,6 € TTC
FC 2023-36	12/10/2023	Ecole des Tulipes et square de la Paix : analyse et étude de sols, diagnostic sur l'état des milieux (IDAG Pollution) et étude de perméabilité	SOLIER	17 280 € TTC
FC 2023-37	03/11/2023	Maintenance de l'antivirus informatique Sophos	SOLUTEAM	15 120 € TTC

*Départ de Monsieur Philippe Vafiadès*

Madame la Maire propose de voter sur l'urgence en vue de l'inscription à l'ordre du jour d'un vœu pour la mise en place d'un plan d'urgence dans l'éducation.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, par **27 voix pour** – Mme Marie Chavanon, M. Christian Caristan, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir (représenté), Mme Annette Perthuis (représentée), M. Josselin Aubry,

Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, Mme Claire Lefebvre (représentée), Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec (représenté), M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros (représentée), Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart (représenté) et Mme Johana Greco – **3 contre** – M. Richard Domsps, M. Antoine Madelin et M. Christophe Carlier, a approuvé l'urgence.

## **19- Vœu pour un plan d'urgence dans l'éducation**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Rachida Sadane, rapporteure,

Monsieur Domsps regrette que ce vœu soit présenté en urgence dans la mesure où le sujet est ancien et au dernier moment. Il y voit une volonté de la majorité de se réserver ce vœu et, par conséquent, il ne participera pas au vote.

Madame la Maire répond qu'il y a urgence puisque la Ville a rencontré l'Inspectrice d'Académie très récemment et a été sollicitée par les parents d'élèves. Aussi, recueillir toutes les demandes et expressions des insatisfactions concernant les absences et le manque de personnel a pris du temps. Aussi, elle indique que ce vœu a été finalisé très récemment.

Monsieur Madelin regrette que son groupe n'ait pas été associé à ce travail, y compris dans des délais contraints. Il indique souscrire aux dispositions du vœu mais trouve dommage que n'aient pas été incluses les questions de sécurité, tant pour les élèves que pour les personnels enseignants.

Madame la Maire répond que, dans la mesure où il n'avait pas pu être inscrit à l'ordre du jour de la séance, il était nécessaire dans tous les cas de voter l'urgence.

Monsieur Carlier regrette l'imprécision des différents éléments indiqués dans l'article 2. Il aurait apprécié, par exemple, disposer d'informations chiffrées sur les enseignants manquants, sur la baisse des dotations horaires, sur le nombre d'enfants qui n'ont pas d'accompagnant d'élèves en situation de handicap (AESH), etc.

Madame Sadane indique disposer de ces données chiffrées, mais qu'il est important de ne pas transmettre de chiffres erronés, car ceux-ci sont fluctuants. Ainsi, quinze jours auparavant, un enseignant de français manquait au collège Saint-Exupéry, ce qui n'est plus le cas au 16 novembre 2023. Elle ajoute qu'à ce jour 63 enfants ne sont pas accompagnés d'un AESH, cette carence impactant le personnel enseignant, le personnel communal, les familles et les conditions de bien-être et de sécurité des enfants au sein des écoles.

Monsieur Oberhauser ajoute que cela a été aussi travaillé avec les associations de parents d'élèves.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, par **29 voix pour** – Mme Marie Chavanon, M. Christian Caristan, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir (représenté), Mme Annette Perthuis (représentée), M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, Mme Claire Lefebvre (représentée), Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec (représenté), M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros (représentée), Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart (représenté) et Mme Johana Greco, M. Antoine Madelin et M. Christophe Carlier – **1 abstention** – M. Richard Domsps, a émis le vœu suivant :

- Demande que l'Etat engage au plus vite des mesures pour l'Enseignement, dans le 1<sup>er</sup> (école maternelle et primaire) et le 2<sup>nd</sup> degrés (collège et lycée).
- Demande en conséquence :
  - que des classes soient ouvertes pour alléger les effectifs et permettre aux élèves de rattraper leur retard ;
  - que des enseignants soient affectés dans les plus brefs délais ;
  - que les Dotations Horaires Globales soient revalorisées dans le 2<sup>nd</sup> degré et les effectifs maintenus inférieurs à 26 élèves par classe, 20 en éducation prioritaire ;
  - qu'un concours de recrutement exceptionnel niveau Licence soit organisé au plus vite pour pallier au manque de remplaçant.e.s. et au manque de candidat.e.s au concours de professeur.e des écoles et que des postes de professeur.e.s titulaires soient créés en nombre suffisant ;

- que le statut, le salaire et la formation des AESH soient revalorisées et qu'ils/elles soient recruté.e.s en nombre suffisant afin que tous les élèves qui en ont besoin bénéficient de l'accompagnement humain auquel ils ont droit ;
- que les moyens alloués au handicap, clairement insuffisants, soient revus à la hausse : augmentation des places d'ULIS, IME, CMP... ;
- que des dispositifs UPEAA soient ouverts en nombre suffisant pour accueillir tous les élèves allophones ;
- que des postes de RASED pour aider à la prise en charge des difficultés soient réouverts ainsi que des postes de psychologues, dans un contexte où les enfants en ont particulièrement besoin (séquelles de la crise sanitaire, contexte de guerre, questions climatiques...).

Madame la Maire propose de voter sur l'urgence en vue de l'inscription à l'ordre du jour d'un vœu relatif à la pénurie de logements et aux conséquences de la clause « anti-ghetto » en Île-de-France.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, par **27 voix pour** – Mme Marie Chavanon, M. Christian Caristan, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir (représenté), Mme Annette Perthuis (représentée), M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, Mme Claire Lefebvre (représentée), Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec (représenté), M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros (représentée), Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart (représenté) et Mme Johana Greco – **3 contre** – M. Richard Domsps, M. Antoine Madelin et M. Christophe Carlier, a approuvé l'urgence.

## **20-Vœu relatif à la pénurie de logements et aux conséquences de la clause « anti-ghetto » en Île-de-France**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Estelle Leyssenne, rapporteure,

Monsieur Domsps considère qu'il est insuffisant de construire plus de logements sociaux là où il en existe déjà beaucoup. La solution au problème du logement est plus du domaine de l'aménagement du territoire national, même si les communes franciliennes sous-dotées devraient faire un effort. Ceci pose le problème de la déconcentration de la population et donc de réseaux ferrés de transports rapides à longue distance. Au vu de la complexité et de l'ancienneté du sujet, sur lequel il aurait apprécié être associé à la discussion, il indique qu'il ne participera pas non plus sur ce vœu également.

Monsieur Madelin s'interroge également sur l'urgence du vœu et regrette l'absence d'échanges préalables. Par ailleurs, sur le fond, il pense qu'ajouter de la pauvreté à la pauvreté n'aidera pas les quartiers à sortir par le haut.

Monsieur Oberhauser rappelle que 70% de la population francilienne est éligible au logement social, mais que seuls 43% le savent. Cela signifie que la population active tend à s'appauvrir, le SMIC devenant le salaire de référence. Il ajoute que le logement est devenu un objet marchand, alors qu'il doit être une protection. Il rappelle qu'un logement de mauvaise qualité entraîne une perte de 10 ans d'espérance de vie en bonne santé.

Dans ces conditions, il y a donc bien une dimension d'urgence et évoque un communiqué de presse de la Présidente de Région qui traite de la concertation effectuée sur ce sujet, laquelle n'a pas été très étendue. Il paraît donc utile d'adopter ce vœu pour solliciter l'État, compte tenu du nombre très faible de demandes de logement social satisfaites (10%) et de la carence de la construction de logements. Les enjeux sont ainsi l'encadrement des loyers et l'instauration du permis de louer, afin de ne pas continuer à alimenter un marché spéculatif.

Monsieur Madelin répond que les éléments avancés par Monsieur Oberhauser plaident pour la mise en place d'un véritable parcours résidentiel pour les familles, se traduisant par la construction de logements locatifs intermédiaires ou en accession sociale à la propriété. Ainsi, s'il partage le diagnostic, ce n'est pas le cas des solutions envisagées.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a, par **27 voix pour** – Mme Marie Chavanon, M. Christian Caristan, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir (représentée), Mme Annette Perthuis (représentée), M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon, M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, Mme Claire Lefebvre (représentée), Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec (représenté), M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros (représentée), Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau (représenté), M. Stéphane Lamart (représenté) et Mme Johana Greco – **3 abstentions** – M. Richard Domsps, M. Antoine Madelin et M. Christophe Carlier, émis le vœu suivant :

- Que le Ministre du Logement et le Préfet de Région s'opposent à la clause « anti-ghetto » et posent son retrait du projet de SDRIF-E comme condition préalable à l'ouverture de l'enquête publique sur le SDRIF-E ;
- Que la libre administration des collectivités et la liberté des Maires de construire du logement social soient renforcées par la loi ;
- Que l'Etat et la Région Ile-de-France réinvestissent dans la production du logement social par le biais de subventions d'aides à la pierre et de la mise à disposition de terrains publics ;
- Que les sanctions à l'encontre des communes qui ne respectent pas la loi SRU doivent être renforcées, appliquées et conduire les Préfets de Département à imposer des programmes de logements sociaux à ces communes défailtantes comme la loi le permet.

## **21- Questions diverses**

Monsieur Doms fait la déclaration suivante :

« J'ai assisté lundi dernier à une réunion publique concernant le projet Moulin de Berny et cela m'amène à des réactions de forme, de fond et à une proposition.

La remarque de forme est que ce projet n'a pas été présenté et donc débattu en commission « Ville durable ». Dans la présentation publique il a été indiqué que ce projet avait été travaillé avec les élus. Je ne sais de quels élus on parle, mais pas de tous.

Comme la seule tribune pour exprimer son avis est le Conseil municipal, je vais donc faire maintenant quelques remarques de fond.

La première est technique. Il est dangereux de se lancer dans un projet immobilier tant que le bassin de rétention n'a pas été suffisamment spécifié. Le cercle pointillé censé représenter le futur bassin est très théorique. D'ailleurs, la vue paysagère présentée au public présente de l'herbe et des arbres, ce qui est une vision très optimiste.

La deuxième remarque, technique également, qui milite pour un report du projet est l'augmentation de la circulation automobile qui va être induite par ce bâtiment. Tant que la ligne de métro n° 4 n'est pas prolongée jusqu'à Fresnes et dans le Nord-Essonnes, il faut stopper toute densification sur Fresnes.

La troisième remarque est qu'il s'agit d'une vente de terrain alors qu'il faudrait – et c'est là la proposition – que nous réservions dans le bâtiment un parking municipal conséquent tant pour les salariés et les clients que pour les simples citoyens fresnois qui se garent sur l'actuel parking et qui n'ont peut-être pas d'autre solution.

Bien sûr, si la ligne de métro est prolongée jusqu'à Fresnes, cela diminuera la pression automobile, et ma proposition de conserver un parking municipal peut être notablement réduite. C'est une autre raison de reporter le projet de quelques années, quand enfin le métro permettra à Fresnes de supporter quelques secteurs ponctuels de densification.

Quant à céder maintenant le terrain sans rien demander comme équipement public en contrepartie – je pense au parking municipal – cela ressemble à une opération immobilière dans le but d'équilibrer les finances communales. Vous étiez, Madame la Maire, l'adjointe à l'urbanisme puis aux finances de Jean-Jacques Bridey : au moins à cette époque, la contrepartie des terrains était des équipements publics.

Par cette opération de vente sans contrepartie autre que financière, on pourra dire que l'élève a dépassé le maître mais dans le mauvais sens.

Une remarque de dernière minute sur un autre projet.

Hier, un projet immobilier à la Lutèce a été présenté en comité de quartier. Il semblerait que cela se traduise par 80 logements supplémentaires et la disparition d'une crèche. Je rapporte ceci par ouï-dire car ce projet n'est pas non plus passé par les commissions. Il faut vraiment que la démocratie municipale fonctionne mieux car sur ce point également, votre mandat apparaît en régression. »

Madame la Maire répond, sur la question de la contrepartie en équipement public, que Monsieur Doms oublie que dans la ZAC Cerisaie la Ville a payé l'école et qu'il a fallu 3 années pour payer l'Espace d'arts. Ainsi, ces équipements ne constituaient pas des contreparties des terrains, lesquels n'appartenaient pas à la Ville.

Madame Leclerc-Bruant indique que ce projet est exemplaire en termes de concertation et de participation. Elle rappelle que l'assistant à maîtrise d'ouvrage a eu une réunion sur place, suivie de deux ateliers

participatifs et d'une présentation en réunion publique. Elle ajoute qu'il y a également eu une réunion entre élu.es de la majorité, sans qu'il y ait eu de présentation en commission « Ville durable ». Elle souligne la faible participation à cette commission.

Sur la question du bassin de rétention, Madame Leclerc-Bruant précise que ce projet l'identifie sur la carte, et qu'il permet de préserver ce lieu tout en réalisant ce projet. Elle juge prudent de ne pas suspendre la réalisation d'un tel projet à la réalisation de ce bassin qui dépend de plusieurs partenaires et pour lequel il n'y a pas encore de calendrier.

Concernant la vente du terrain, elle ajoute que la Ville peut assumer de céder son foncier pour en tirer des recettes qui permettront notamment de financer le projet de rénovation du groupe scolaire Pasteur-Roux Blancs-Bouleaux, qui est une priorité.

Enfin, elle indique que les contreparties en termes de programmation sont, dans ce projet, particulièrement exigeantes, qu'il s'agisse de la surface commerciale et de l'accompagnement de l'Intermarché pour le maintien de son activité. Elle rappelle qu'à minima 60% de la surface de plancher seront dédiés à l'activité, et que sont envisagées des propositions pour les seniors et pour la petite enfance.

De même, il sera possible d'inclure dans le cahier des charges des superficies portées par le secteur de l'économie sociale et solidaire. A ce jour, le projet en est à la phase de programmation et les détails restent donc à être déterminés.

Monsieur Madelin rappelle, concernant la participation aux commissions, que les dates en sont fixées par la majorité de même que pour l'ensemble des instances. De même, il ajoute l'absence récurrente de Monsieur Baillergeau.

Madame Leclerc-Bruant répond que lors de la dernière commission « Ville durable », Monsieur Domps était le seul représentant de l'opposition présent.

**La séance est levée le 16 novembre 2023 à 22 heure et 30 minutes.**

Fresnes, le 21 décembre 2023

La secrétaire

La Maire,

Isabelle DUTRONC

Marie CHAVANON